



Bidart
B I D A R T E

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 171002-16)**

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le deux du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt six septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

M. Emmanuel ALZURI, Maire - M. Marc BÉRARD, Mme Maryse SANPONS, M. Francis TAMBOURINDEGUY, Mme Marie-Isabel ETCHEMENDY, M. Gérard GOYA, Mme Isabelle CHARRITTON, M. Pierre ESPILONDO, Mme Claire DARCEL, Adjoint - M. Christian BORDENAVE, Mme Muriel DA SILVA, M. Marc CAMPANDEGUI, Mme Anne-Marie LASAGA, Mme Françoise ELMON, M. Marc BIDEGAIN, Mme Florence POEYUSAN, Mme Stéphanie MICHEL, Mme Emmanuelle ERDOCIO, Mme Marion CAMPOMANES, Mme Fabienne LAUTIER-ROY, M. Manuel PORTET, M. Denis LUTHEREAU, M. Albert DARRIBAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT
DONNÉ POUVOIR**

M. Marc MESSINA à M. Marc BÉRARD, M. Thierry CAILLAUD à M. le Maire, M. Christophe GARCIA à Mme Isabelle CHARRITTON, Mme Audrie GUINLAT à Mme Muriel DA SILVA, Mme Stéphane PERONNIN à M. Albert DARRIBAT, M. Michel LAMARQUE à M. Denis LUTHEREAU,

ABSENT EXCUSÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Marion CAMPOMANES

OBJET :

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que l'article L.2224-6 du Code général des collectivités territoriales prévoit que doit être présenté, une fois par an, un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents prend acte de ce rapport qui est une synthèse d'information et d'analyse réalisée à partir du rapport annuel établi par le fermier, et des bilans qualité de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) Aquitaine concernant la production (unité de gestion l'Eau d'Ici) et la distribution d'Eau potable (unité de gestion : Bidart).

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 6/10/17
et publication ou notification du 6/10/17

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de BIDART
Numéro de l'acte	171002-16
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Objet de l'acte	PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216401257-20171002-171002-16-DE
Date de transmission de l'acte	06/10/2017
Date de réception de l'accuse de réception	06/10/2017